

Séance du 18 juillet 1951

ne se renouvelleront pas à l'avenir.

Le Conseil invite M. le Maire à demander à M. le Préfet la suite donnée à la démission de M. Vincent.

Subventions diverses

Le conseil vote une subvention de 500 frs à l'association Fernand Darnel oeuvre d'assistance aux aveugles civils du département de Seine et Oise, et à l'association Valentin Haüy, pour le bien des aveugles, à franchir sur les dépenses imprimées.

Commission des fêtes

M. Degoux fait connaître qu'en dépit des la bonne volonté des membres de cette commission et des Cantonniers, l'organisation des fêtes du 14 juillet a laissé beaucoup à désirer, il souhaiterait une reorganisation sérieuse de la commission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0^h 15.

[Handwritten signatures in blue ink: Degoux, Chaffot, Guillemand, Maurey, Lambertie, Davouy, Lauriat, Andlauer, Galland, Barbier, Blot, Mme Lemoine, Forsy, Guaydiér, Maurey, Riéant, Lemoine, Chasseray, Lambertie, Davouy, Lauriat, Andlauer, Galland, Barbier, Blot, Mme Lemoine, Forsy, Guaydiér, Maurey, Riéant, Lemoine, Chasseray]

Du 16 Octobre 1951.

Convocation du Conseil municipal pour le dimanche 21 Octobre 1951 à 9^h 30, à la Mairie d'Orsay, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire

[Handwritten signature in blue ink]

Séance du 21 Octobre 1951

Le vingt et un octobre mil neuf cent cinquante et un, neuf heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Barre, Maire.

Étaient présents - M. M. Barre, Maire, Degoux, Guillemand, Chaffot, adjoints Lambertie, Davouy, Lauriat, Andlauer, Galland, Barbier, Blot, Mme Lemoine Forsy, Guaydiér, Maurey, Riéant, Lemoine.

Absent : M. Chasseray.

Le Conseil choisit pour secrétaire M. Andlauer, lequel donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

Amenagement de la rémunération du personnel communal

M. le Maire donne lecture de la circulaire de M. le Préfet du 17 Octobre 1951, donnant les instructions nécessaires pour l'application au personnel communal, titulaires, auxiliaires et agents contractuels, des décrets du 26 1951, apportant une modification au régime de rémunération des personnels de l'Etat, à partir du 10.9.51

Séance du 21 Octobre 1951

- 1^o Augmentation des traitements hiérarchisés, en vigueur depuis le 1^{er} 9.51
- 2^o Modification du régime de l'indemnité de résidence.
- 3^o Modification du régime du supplément familial de traitement.
- 4^o Création d'un complément de rémunération pour l'application aux
du salaire minimum interprofessionnel garanti.

Le conseil décide à l'unanimité que ces nouvelles dispositions seront appliquées
somme communal, à partir du 1^{er} septembre 1951. Il en résultera une insuffisance
crédit d'un total de
qui sera répartie de la façon suivante :

Ristourne du fonds national de compensation, non inscrite au budget
additionnel

Excédent du crédit pour agent des services administratifs
tiré sur crédit prévu pour contribution au Fonds National de
compensation

Le conseil décide de régler à l'administration des P. T. T. le courant
nécessaire à l'éclairage du taxiphone, soit 1968⁵ pour 1951

Le conseil vote une subvention de 10.000 frs, en faveur du Comité de
d'aide aux sinistrés de l'orage du 29 Août dernier (9 voix pour 10
6 voix pour 5.000 frs)

Le Conseil autorise M. le Maire à signer un avenant à la poli-
rances Mutuelles de Seine et Oise, garantissant les bâtiments communaux
l'incendie, avec augmentation de la garantie.

Le conseil vote les honoraires de 20.000 frs, demandés par Me
avocat au Conseil d'Etat pour Défense de la Commune, dans l'affaire
Gaz de France. à prendre au chapitre 12 art 1, pour Honoraires des
lectes, géomètres, avocats, etc...

M. le Maire donne lecture d'une demande de la Commission administra-
l'hôpital, pour la garantie de deux emprunts

- 1^o pour construction d'une morgue
- 2^o achat du 44 rue de Paris, pour logement des Infirmières

Le conseil ajourne cette affaire, désirant des précisions sur l'emprunt
prunt de trois millions, contractés précédemment.

Le conseil autorise M. le Maire à signer un avenant au marché passé
M. Briant, entrepreneur de charpente en fer, pour travaux au marché
vert. Cet avenant concerne la fourniture et pose de 3 rideaux de fer
montant au prix net et forfaitaire de 160.000 frs.

Le crédit dont dispose la commune pour les travaux du marché est
2.730.000 frs et la dépense engagée, y compris le présent marché est de
2.273.682 frs.

Le conseil prend acte de la situation présentée par M. l'Ingénieur des
le 30.7.51, pour les travaux de réparation de l'avenue Saint Laurent
montant à 2.273.682 frs.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet, du 24 septembre

Favorisé le 21 Oct 1951

Reçu le 29 Oct 1951

Eclairage du taxiphone
Favorisé le 21 Oct 1951

Calamités Agricoles
Favorisé le 21 Oct 1951

Reçu le 15 nov 1951

Assurance Incendie
Favorisé le 21 Oct 1951

Reçu le 26 Oct 1951

Affaire Gaz de France
Favorisé le 21 Oct 1951

Reçu le 24 Oct 1951

Garantie pour emprunts à
contracter par l'hôpital

Travaux du Marché Couvert
Favorisé le 21 Oct 1951

Reçu le 25 Oct 1951

Avenue Saint. Laurent

Ponts et Chaussées

demandant au Conseil de délibérer à nouveau sur son intention de ne plus avoir recours au service des Ponts et Chaussées pour l'étude, la direction et la surveillance des travaux de voirie urbaine.

Le Conseil. Vu les explications données par l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées. Vu les engagements pris en ce qui concerne les travaux de la commune (devis très étudiés et exécution rapide)

Décide de renvoyer à la délibération du 18 Juillet 1951.

M. le Maire dépose sur le bureau un dossier établi par M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, pour refecton de la rue de la Pacaterie, demandée par le Conseil Municipal. Le projet comprend trois sections :

1° Entre l'avenue des Bois et le passage à niveau :	F. 500.000.
2° Entre le passage à niveau et la rue Charles de Gaulle	F. 500.000.
3° Evacuation des eaux pluviales Quartier de la Pacaterie et de la rue du Bois des Rames	F. 800.000
Total	F. 1.800.000
	F. 4.000.000

Vu les crédits prévus au budget, le conseil décide les travaux de la 2° section soit 700.000 fis, pour lesquels il sera procédé à une adjudication.

M. le Maire donne lecture d'un devis établi par M. l'Ingénieur des T.P.E. pour travaux rue de Cherreuse. Le conseil estime que le projet qui n'envisage que la pose d'une canalisation, est incomplet, puisque l'assemblée avait demandé la refecton de cette rue.

M. le Maire donne lecture d'un devis établi par M. l'Ingénieur des T.P.E. pour refecton de la rue de Coantaboef (Chemin rural N° 3) le montant à 750.000 fis. Le conseil estime que cette rue n'a besoin que d'une simple refecton et non de travaux aussi importants.

Le Conseil fixe au 13 décembre 1951 à 10 heures, l'adjudication sur appel d'offres pour l'entretien des bâtiments communaux en 1952, suivant cahier des charges établi par M. Colin, architecte au rabais, sur soumissions cachetées et désigne M.M. Andlauer et Chaffiot pour assister M. le Maire à cette adjudication.

M. le Maire rend compte de la réunion de la commission d'étude des projets de bassin de Natation du 13 Octobre 1951.

Etalent présents - M. M. Mignot, Inspecteur de la Jeunesse et des Sports -
 M. Le Meur, Inspecteur Général de l'Equipement Sportif.
 M. M. Jacquemin et Grosborne, Conseillers technique.
 M. Breton, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées.
 M. M. Lamberte, Lauriat, Chaffiot, Foisy, Guaydier, Galland, Conseillers municipaux, membres de la commission sportive municipale.

Les architectes présentés ont adressé des projets de construction et devis descriptifs suivant les instructions données :

- M. Lesage, architecte à Bourg-la-Peine
- M. Colin, architecte à Orsay.
- M. Arnaud, architecte à Paris.

Reçu le 21 Oct 1951
 Reçu le 21 Oct 1951

Travaux Rue de la Pacaterie

Reçu le 21 Oct 1951
 Reçu le 21 Oct 1951

Travaux rue de Cherreuse

Travaux rue de Coantaboef

Entretien des bâtiments

communaux en 1952

Reçu le 22 Oct 1951

Reçu le 21 Nov 1951

Bassin de Natation

Reçu le 22 Oct 1951
 Reçu le 15 Nov 1951

Séance du 21 Octobre 1951

La commission a classé les projets et attribué les prix suivants :

1° M. Lesage

2° Prix, non attribué. M. l'Inspecteur Général a estimé qu'entre la classe premier et la suivante, il y avait une telle différence que l'on ne pouvait attribuer un deuxième prix.

3° Prix = M. Colin. Le projet, tout en étant intéressant a été jugé insuffisant.

4° Prix = Non attribué.

Le projet classé premier a été véritablement étudié, tant du point de vue utilisation des terrains, que des modalités d'exploitation, et abaissement de bassin, salle de culture physique, bassin de natation. La commission a toutefois demandé une surface plus grande du moyen bassin et une communication entre la salle de culture physique et l'installation des douches.

Ces décisions sont ratifiées par le Conseil Municipal et M. le Maire est allé demander à M. Lesage de déposer le plus rapidement possible le devis définitif de son projet.

Affaire Georges

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Georges, 53 rue Charles de Gaulle, Orsay, demandant le remplacement de la grille d'entrée de sa propriété placée au moment des travaux de Réfection de la R. N. 116,

D'après M. l'Ingénieur des C. P. E., ces travaux incombent à la commune et le Conseil est d'avis qu'il n'a pas à intervenir dans cette affaire.

Budget supplémentaire de l'hôpital

Comité des Carnes Blanches

Le conseil donne avis favorable au budget supplémentaire de l'hôpital présenté par la commission administrative de l'hôpital.

Le conseil ne donne pas suite à la demande de subvention du Comité des Carnes Blanches.

Subventions aux lotissements

M. le Maire informe le Conseil qu'une subvention et un prêt de la Région départementale, d'un ensemble de six millions, ont été alloués, à charge de travaux de viabilité et d'électrification, à cinq associations syndicales autorisées suivantes : Mondetour-Vergennes, de Mondetour, Jardins d'Orsay, Petit Chez Soi, La Prairie, pour travaux de viabilité et d'électrification.

Observations de M. Degaulf

M. Degaulf demande qu'à l'avenir les congés du personnel administratif soient étalés sur une période plus longue, 2° Il se plaint que la commission des travaux n'ait pas été convoquée le 9 septembre, comme il l'avait demandé, 3° cette commission ayant décidé l'achat de plaques de bois pour le calfeutrage intérieur des écoles en bois des garçons, le directeur demande de reporter les travaux aux vacances de Noël, et une lettre a été faite sur les cahiers des élèves, le 8 octobre, par une insubordination, pour avvertir les parents que la température dans une classe barraguetée était de + 5 degrés seulement et que la Municipalité n'avait rien fait pour améliorer cette situation.

Le conseil regrette l'opposition du Directeur à des travaux dans des locaux qui appartiennent à la commune et est d'avis d'adresser à l'Inspection

Questions diverses

demi, la copie de la page de cahier dont il est question.

M. Degouv signale qu'il pense pouvoir soumettre prochainement un projet d'installation d'éclairage public dans la commune.

M. Lambertie demande que le Directeur de l'École des garçons soit invité à fournir d'urgence son inventaire des fournitures scolaires au 1-10-51.

Que le Conseil soit saisi d'un projet d'assujettissement du personnel séculaire à la Sécurité sociale.

Qu'il soit fait une enquête, sur le raccordement au tout-à-l'égout, d'une propriété de la rue du Bois des Rames.

M. Chaffiot signale que deux dalles de toiture du Monument Dubreuil menacent de tomber.

Mme Lemoine signale qu'une concession perpétuelle du nouveauimetier acquise par une famille n'a pas été révisée et qu'une autre famille d'Orsay, se serait disposée à l'acquies. Le Conseil est d'avis qu'il ne peut intervenir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12^h 15.

Handwritten signatures in blue ink: G. Barré, Chaffiot, Guillemard, Davory, Lemoine, Fois, Lemoine, Degouv, Lauriat, Anlauer, Galland, Blot, Mme Lemoine, Maurey, Riant, Chasseray, and others.

Du 15 décembre 1951, convocation du conseil municipal à la Mairie d'Orsay, pour le mercredi 19 décembre à 21 heures, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour. Le Maire

Handwritten signature of the Mayor in black ink.

Séance du 19 décembre 1951

Le dix neuf décembre mil neuf cent cinquante et un, vingt et une heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Barré, Maire.

Étaient présents / M.M. Barré, Maire, Degouv, Guillemard, Chaffiot adjoints, Lambertie, Davory, Lauriat, Anlauer, Galland, Blot, Mme Lemoine, Fois, Guaydiern Maurey, Riant, Lemoine.

Absents excusés / M.M. Barbiern, Chasseray.

Le conseil choisit pour secrétaire M. Riant, lequel donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

Le conseil augmente l'indemnité allouée pour le remboursement de l'éclairage public assuré au moyen de lampes branchées chez les particuliers /

A partir du 1:10/51 - 20 frs par nuit au lieu de 15.--
Subvention aux lotissements / 15 frs " de 10.--

M. le maire fait part d'un devis remis par M. Courtault pour réparation d'un appareil cinématographique détérioré pendant la séance

Eclairage public

Orsay le 20 12 1951
Reçu le 5 2 1952

Fête des Mères

Séance du 19 Décembre 1951

de la fête des Mères, en mai dernier, à la suite des incidents causés par M. Vincent.

Le conseil considère que celui-ci a agi comme électricien du propriétaire de la salle et qu'il n'était pas au service de la commune et charge M. le Maire de lui demander ce qu'il entend faire quant à l'indemnisation du propriétaire de l'appareil, puisque les dommages causés sont le fait des survoltages-dévoltages qu'il a occasionnés volontairement.

Tarif des Creusements de fosses

Vu les augmentations des salaires constatées en 1951 le conseil décide le réajustement des tarifs des creusements de fosses, qui sont à la charge des familles, à partir du 1 janvier 1952, ces tarifs n'ayant pas été révisés depuis le 9 février 1951. Fosses de :

Envoyé le 20 dec 1951
Reçu le 26 dec 1951

1m50 - 650 frs	au lieu de	500 - soit 30 %
2m 1.300 "	"	"
2m50 1.950 "	"	"
3m 2.600 "	"	"
enfants / 555 frs	"	425 "

Licences des débits de boissons

Le conseil, vu l'avis de la commission des finances, décide l'augmentation des tarifs des licences des débits de boissons pour 1952, soit /

Envoyé le 19 dec 1951
Reçu le 29 dec 1951

licences restreintes : 7.500 au lieu de 5.000
plein exercice : 15.000 " 10.000

cette décision est prise à l'unanimité moins une voix, M. Chaffiot indiquant qu'il maintient sa position de l'année dernière.

Droits de place sur le Marché

Le Conseil, vu l'avis de la commission des finances, considérant que le prix des places sur le marché est de beaucoup inférieur aux tarifs des autres communes, décide les tarifs suivants à partir du 1/1/1952 :

Envoyé le 19 dec 1951
Reçu le 28 dec 1951

1 table sous le marché couvert	60 f	au lieu de	35
abonnement pr 3 marchés par sem.	150	"	80
1 table sur le marché découvert	50	"	35
1 mètre par terre sans matériel	25	"	15
1 voiture au déchargement :	15	"	10

La dernière révision était du 13 janvier 1948.

Le conseil décide que les voitures restant sur le marché découvert et servant de magasin, doivent payer suivant la surface occupée.

Assurance responsabilité civile

M. le Maire fait connaître que la Cie l'Urbaine et la Seine a résilié la police d'assurance responsabilité civile de la commune pour les accidents causés aux Maire & adjoints, à la date du 22 janvier 1952 et donne lecture des propositions de M. Gallaud, en date du 14/12/1951.

le conseil est d'avis de demander des tarifs à d'autres compagnies.

Subvention scolaire

Le conseil vote une subvention de 1.000 frs, à prendre à l'article prévu au budget pour enfants nécessiteux du cours complémentaire, en faveur de M. Sulpice dont le fils fréquente l'école de Palaiseau et qui a versé à cette ville, la somme de 2.500 frs.

Envoyé le 20 dec 1951
Reçu le 4 janvier 1952

Tarifs de la Crèche

Le conseil, vu l'augmentation des prix des denrées et des salaires, vu l'avis de la commission des finances, décide des tarifs suivants pour le prix de journée à la crèche, à partir du 1 janvier 1952.

Envoyé le 10 12 1951
Reçu le 8 Mars 1952

Jusqu'à 10 mois, régime lacté : 75 frs au lieu de 50 frs
au dessus, régime varié : 100 " " 50 "
par 10 voix contre 6 qui vont à la proposition de M. Lambertie, soit 75 frs et 90 frs.

Le conseil approuve l'exposé du docteur Lauriat sur l'alimentation des enfants en bas âge. Les enfants au dessus de 10 mois doivent avoir une alimentation plus substantielle, et plus variée et pour des raisons d'hygiène et d'égalité, il n'est pas souhaitable que les parents apportent des aliments ; c'est la direction de l'établissement qui doit se charger de ces achats, d'où différence de tarifs.

Remboursement fournitures scolaires

Envoyé le 19 dec 1951
Reçu le 4 Janvier 1952

Le conseil, considérant l'augmentation des fournitures et livres vu l'avis de la commission des finances, décide de demander pour les enfants des communes voisines fréquentant les écoles d'Orsay, les sommes suivantes pour remboursement des fournitures scolaires remises gratuitement pour l'année scolaire 1951-52 :

- classes primaires : 500 frs au lieu de 300
- classe du certificat d'études / 800 frs au lieu de 500

Colis de Noël

Envoyé le 20 dec 1951
Reçu le 8 1 1952

M. le maire fait connaître qu'il a demandé à la Croix-rouge de se charger de la confection et de l'expédition des colis pour les orphelins d'Orsay actuellement en Indochine, soit 9 colis à 2.600 frs, 23.400 fr

Le conseil ratifie cette décision et décide que la dépense sera portée au crédit des dépenses imprévues.

Subvention salle paroissiale

Envoyé le 19
Reçu le 27 Mars 1952

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le curé sollicitant une subvention pour la confection et l'installation électrique de la salle paroissiale, qui doit coûter 300.000 frs environ. Cette salle est mise gratuitement à la disposition de la commune pour les fêtes et manifestations communales.

Le conseil vote une subvention de 50.000 frs à prendre sur les dépenses imprévues. Cette subvention sera versée au compte courant postal de la société gérante de la salle paroissiale.

Location de Terrain

Le conseil, vu la demande de M. Barcq, 28, rue du Val d'Orsay, pour la location d'un terrain de 400 m dans la prairie des Iles, est d'accord pour concéder ce terrain sans engagement, au prix annuel de 500 frs.

M. le Maire fait part au conseil de ses démarches pour trouver un établissement prêteur pour l'achat des terrains Jussaume et Chabrat pour la construction du bassin de natation et bâtiments annexes.

Bassin de Natation
achat des terrains

Envoyé le 19
Reçu le 19

Le conseil décide de demander l'agrément de la direction générale de la Jeunesse et des Sports pour l'achat de ces terrains et de solliciter une subvention, ce qui permettra peut-être d'obtenir un prêt de la Caisse des dépôts et consignations ou du Crédit Foncier de France.

Le conseil remercie M. Lambertie qui a fait des démarches pour obtenir ces renseignements susceptibles de faire aboutir la réalisation du bassin de natation.

Tarif des Porteurs

Envoyé le 19 dec 1951
Reçu le 25 dec 1951

Le conseil, vu la demande des porteurs des Pompes Funèbres, vu l'avis de la commission des finances, décide de porter le prix des portages à 400 frs au lieu de 350 frs, à partir du 1 janvier 1952. La dernière révision a eu lieu le 13 décembre 1950. Ces frais sont à la charge des familles.

Sécurité Sociale
Personnel Scolaire

Envoyé le 19
Reçu le 19

Le conseil, vu la lettre de M. le préfet de seine et oise, du 12 déc 1951, considérant que la commune n'avait pas un régime spécial, antérieurement au 6 octobre 1945, décide que les agents titulaires seront affiliés au régime général de la sécurité sociale, à partir du 1 janvier 1952, ils cesseront donc à cette date d'appartenir à la Caisse mutuelle des départements et des communes, 6 rue de la douane à Paris.

La broche. distribu-
tion d'eau

Envoyé le 19
Reçu le 19

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le préfet de seine du 2/II/51, relative à la convention à intervenir entre la société Lyonnaise des Eaux et la Cie Générale des eaux, afin de fixer les droits

de chacune de ces deux sociétés pour la distribution d'eau potable dans le lotissement de la Troche.

Le conseil est d'accord pour continuer à fournir l'eau avec application de la convention du 24 Mars 1931., articles 4 et 8, avec la société Lyonnaise et approuve le projet de convention entre les deux sociétés.

M. le Maire donne lecture de la délibération du syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la vallée de l'Yvette, en date du 4-Juillet 1951, ainsi conçue :

"Aménagement du ru de Corbeville à Orsay - Cet aménagement consiste essentiellement en la création d'un fossé entre la rivière et la méandre présentée par son affluent, à proximité du C.D. 68, ainsi que divers travaux de curage et de canalisation plus en amont. Ces travaux permettront de réduire l'intensité et la fréquence des crues dans le lotissement situé en bordure de la rue Bossuet ainsi que dans la localité même d'Orsay, c'est à dire rue du Guichet. Ils sont estimés à quatre millions et la commune d'Orsay, par la voix de M. Barré, Maire d'Orsay, conseiller général, s'engage à restituer au syndicat le dixième de la dépense précitée, participation qui correspond ainsi à la participation du syndicat dans les travaux, compte tenu des subventions accordées par le département et le Ministère de l'intérieur.

La commune d'Orsay devra faire parvenir au syndicat la délibération du Conseil municipal entérinant cet engagement.

La commune d'Orsay fera en outre, son affaire des accords définitifs entre les propriétaires riverains intéressés par les travaux et à régler elle-même toutes les difficultés des litiges qui pourraient s'élever à ce sujet.

Sous ces différentes réserves et dans la limite de la somme maximum de 4 millions indiquée, les membres présents sont d'accord pour l'exécution des travaux destinés à la lutte contre les inondations qui est un des principaux buts actuels du syndicat. M. Legros insiste pour que ces différentes réserves figurent au procès-verbal de la réunion."

M. Lambertie demande à M. le Maire si le syndicat subventionnera la commune dans la part qui est laissée à sa charge, vu les cotisations annuelles versées par la ville d'Orsay;

M. le Maire fait connaître que la cotisation municipale ne sert qu'au fonctionnement du syndicat qui contracte des emprunts pour les travaux, le syndicat contracte des emprunts dont les annuités sont payées par les communes, après déduction des subventions de l'Etat et du département, soit 90 %. Mais l'aménagement du ru de Corbeville est urgent et n'intéresse que la commune d'Orsay, qui, par cette combinaison bénéficiera de cette subvention de 90 %.

M. le Dr Lauriat fait connaître qu'il votera la proposition, mais qu'il s'élève violemment contre l'incurie du syndicat de la Vallée de l'Yvette qui ne veut pas donner une participation matérielle à ces travaux et il est d'avis que ce syndicat devrait changer de nom et ne plus s'appeler "syndicat pour l'aménagement hydraulique de la Vallée de l'Yvette."

M. le Maire informe le conseil qu'il a eu avec M. Guillemard, pas mal de difficulté pour faire admettre au syndicat de porter ces travaux sur son programme et que les maires des communes voisines n'étaient pas d'accord pour y participer, il demande de passer au vote qui donne les résultats suivants /

pour l'offre du syndicat suivant délibération ci-dessus / 15
abstention I

La discussion s'engage ensuite sur le financement de la participation communale. Cette question est renvoyée à la commission des finances, le conseil demandant si le syndicat ne pourrait pas contracter l'emprunt et la commune remboursera les annuités, ce qui sera plus facile.

M. le Maire donne lecture d'une lettre du président du Syndicat pour l'aménagement de l'Yvette demandant au conseil municipal de voter

Ru de Corbeville

*Manuscrit
Rue de Corbeville
1951*

Aménagement de l'Yvette
Emprunt Syndical

t

la participation communale dans un emprunt de 1.047.200 frs, à contracter par le syndicat pour s'aligner sur le montant maximum des travaux de 94.460.000 approuvé par le Ministère de l'Intérieur et le département. la participation communale est de 152.893 frs, d'où une annuité de 11.101 frs*

o Cette question est renvoyée à la commission des finances.

Lavoir de la Rue de Versailles

M. le maire expose que les travaux de modification de la toiture du lavoir de la rue de Versailles, occasionneraient une dépense de 150.000 frs environ. Le conseil est d'avis de renvoyer cette question au budget de 1952.

Curage du petit lac

M. le maire donne connaissance de la facture des établissements Bonnin pour curage du petit lac, où il est fait état de l'application de la formule de révision pour travaux effectués en décembre 1950, février et mars 1951, alors que le cahier des charges indiquait que les travaux devaient être faits en octobre et novembre 1950*

Le conseil décide de demander à M. Bonnin de faire deux factures dont une pour le montant du marché et une autre pour application de la formule de révision qui sera soumise à la commission des finances.

Adjudication des travaux rue de la Pacaterie.

Le conseil, vu le devis établi par le service des Ponts et chaussées pour réfection de la rue de la Pacaterie, décide la mise en adjudication de la fraction comprise entre la rue Charles de Gaulle et le passage à niveau, d'un montant, d'après devis de 1.500.000 frs plus l'émulsion nécessaire à la semi-pénétration. Le crédit est disponible au budget de 1951.

Envoyé le 20 dec 1951
Reçu le 31 Janvier 1952
Rue de Coustaboeuf

Le conseil autorise M. le Maire à signer les pièces nécessaires à l'adjudication.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. l'ingénieur vicinal concernant les travaux de la rue de Coustaboeuf, estimant que le projet de 750.000 frs est un minimum. Le conseil étudiera cette question au budget de 1952*

Rue de Chevreuse

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. l'ingénieur vicinal en date du 2/II/51, concernant les travaux de réfection de la rue de Chevreuse. Vu les crédits disponibles au budget de 1951, le conseil décide conformément à l'avis de la commission des finances, de faire les travaux d'entretien, sans construction de trottoirs ni de stabilisations, et sans la mise à l'alignement des talus, avec établissement d'un cassis pavé en bordure de chaussée afin de laisser le maximum de largeur disponible pour le passage des véhicules.

Agrandissement du Cimetière

M. le Maire expose qu'il est urgent de prévoir l'agrandissement du cimetière, la commune étant propriétaire du terrain nécessaire à la réalisation de cette opération, en prolongement du cimetière actuel.

Vu l'avis de la commission des finances, le conseil décide de demander à M. Thomas, géomètre, de faire un plan des allées intérieures, et à l'architecte de faire un devis pour la construction du mur de clôture.

Cette étude doit être faite rapidement, le conseil sollicitera ensuite une subvention de l'Etat:

Désignation de l'architecte

M. Lambertie demande à quel architecte l'étude de ces travaux va être confiée. M. le Maire expose que la commission des travaux a demandé à sa réunion du 19 novembre, le remplacement de M. Colin, par un architecte désigné pour une année renouvelable, et qu'à plusieurs reprises les membres du conseil ont manifesté le désir de voir le remplacement de M. Colin.

M. Lambertie déclare qu'il se refuse à prendre cette décision, considérant qu'elle n'entre pas dans la compétence du conseil municipal, mais dans les attributions du Maire.

Le conseil, par délibération, a manifesté ses critiques, se rendant compte que l'architecte ne faisait rien pour la bonne marche des travaux. M. le Maire demande au Conseil s'il est d'accord pour que l'architecte soit remplacé. Aucune observation n'est formulée. M. le docteur Lauriat

Séance du 19 Décembre 1951

estime qu'il serait bon d'avoir un dossier précis relatant les défaillances successives de l'architecte.

Le conseil se référant aux délibérations antérieures, laisse le soin au Maire de régler cette question rapidement.

M. le Maire donne lecture de la circulaire préfectorale du 9 oct 1951, faisant connaître que les nouveaux tarifs du prix du gaz sont applicables à partir du 6 septembre 1951. Or, Gaz de France a fait des rappels depuis le mois de juin.

Le conseil s'élève contre cette application rétroactive du prix du gaz et aussi de l'électricité.

M. Degouy signale que l'exploitation du secteur électrique d'Orsay est défectueuse, il y a eu ces derniers jours des pannes très préjudiciables aux administrations et aux particuliers, hôpital, SNCF, PTT, boulangers, médecins, etc....

Il y a d'une part l'insuffisance de voltage, d'autre part les pannes de courant, M. DEGOUY a fait des démarches à St-Rémy et l'E. D.F. a fait des réparations sommaires qui s'avèrent insuffisantes.

Le conseil décide de demander à l'électricité de France de faire le nécessaire pour une meilleure exploitation de la ligne, considérant qu'il est inadmissible qu'un concessionnaire quel qu'il soit, ne puisse pas assurer une distribution normale du courant électrique sur le territoire de la commune, alors qu'il existe des administrations publiques qui sont gênées par l'irrégularité de la distribution.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le préfet en date du 14/12/1951, faisant connaître que la continuation des subventions aux associations syndicales autorisées sera étudiée pour 1952, sans pouvoir préjuger de la suite qu'elle obtiendra. Le taux ne peut en être fixé actuellement.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le préfet en date du 19/11/51 relative aux aliénations de terrain en faveur de M.M. Hubert et Rollin chemins ruraux 24 et 8, et d'après laquelle il y aurait lieu d'établir un plan d'alignement de ces chemins. Le Conseil, considérant la dépense importante à faire pour le peu de profit retiré de ces aliénations, décide de laisser les choses dans leur état actuel.

M. le maire donne lecture d'une lettre de M. le préfet en date du 1/12/51, faisant connaître qu'il a désigné M. Lutaud, géologue, professeur à la Faculté, pour l'étude du projet de modification du contrat avec la Sté Lyonnaise des Eaux.

Le conseil donne avis favorable au budget présenté par la commission administrative de l'hôpital. M. Degouy membre de la commission expose que cet établissement fait une expérience au point de vue de la comptabilité, sur le nouveau système organisé par les services des finances. Une vérification est faite mensuellement par deux inspecteurs des finances, ce qui donne toute garantie sur la sincérité du budget.

Suivant les dossiers présentés, le Conseil décide d'accorder sa garantie pour deux emprunts à contracter par l'Hôpital-Hospice Archange :

1°- emprunt de 6.000.000 pour achat et aménagement de l'immeuble 44 rue de Paris, pour le logement des infirmières, sous réserve de la déclaration d'utilité publique de cette opération;

2°- emprunt de 4.000.000 pour construction d'une morgue.

M. Lambertie demande où en est l'étude du plan d'aménagement de l'hôpital et est d'avis qu'il serait préférable d'envisager le logement du personnel dans ce projet, plutôt que d'acquérir un immeuble situé à une certaine distance de l'établissement. Il demande à la commission administrative de voir cette question.

Tarifs du Gaz et de l'électricité

Subventions aux lotissements

Aliénations de terrains

affaire Société Lyonnaise

Budget primitif de l'hôpital

Garantie des emprunts de l'hôpital

Envoyé le
Reçu le

Envoyé le
Reçu le

Envoyé le
Reçu le

Atelier de distillation

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Gardebled demandant l'autorisation d'installer un atelier public de distillation au N° 60 rue des Bleuets. Le conseil décide la création de cet atelier.

Reçu le 19

lettre de M. Bousteau

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Bousteau attirant l'attention du conseil municipal, sur la réduction à deux voitures du train passant au Guichet à 13 h 10, et sur le danger que présente le virage situé à l'intersection du pont de pierre et de la rue René Paillole.

Le conseil est d'avis qu'il ne peut importuner continuellement la S.N.C.F. pour des questions d'horaire ou de nombre de voitures. D'autre part la commission des travaux a ajourné l'amélioration du virage, opération qui serait très coûteuse.

Syndicat de l'Yvette

Le conseil désigne M.M. Chaffiot titulaire, pour remplacer M. Vincent, démissionnaire, et M. Guaydier suppléant, pour remplacer M. Leroux, démissionnaire délégué de la commune d'Orsay au syndicat intercommunal de la vallée de l'Yvette.

Legs Parrat

Reçu le 20 dec 1951
Reçu le 26 dec 1951

M. le Maire fait connaître qu'il convient d'attribuer le legs Parrat, pour 1952, à une femme veuve, âgée d'au moins 50 ans, la plus pauvre et étant depuis longtemps dans la commune, ce legs est d'un montant annuel de 830 frs, que le conseil décide de porter à 2.000 frs (le surplus à prendre sur les dépenses imprévues).

Il est procédé au vote à bulletins secrets qui donne les résultats suivants /
Mme Vve Richard /: 16 voix -
Mmes Vves Garreau - Vaudron - Halère / néant -
Mme Richard bénéficiera du legs Parrat en 1952.

Service des eaux

Le conseil, à la demande de L. Degouy adresse des remerciements aux ouvriers du service des Eaux, qui se sont dévoués pour réparer de nuit une fuite sur la canalisation de l'allée des tilleuls, qui risquait de causer des dégâts importants.

Réfection des trottoirs du boulevard Dubreuil

M. le Maire donne lecture d'une lettre de l'électricité de France du 6 décembre, faisant connaître que l'entreprise Brangeon est chargée de remettre en état le trottoir du Bd Dubreuil, à l'emplacement où passe la nouvelle canalisation de gaz.

M. Degouy demande d'utiliser pour la réfection de l'autre trottoir le crédit prévu pour la participation communale, la commission des travaux ayant estimé qu'il valait mieux renoncer à faire un trottoir neuf vu les projets de viabilité des Ponts et Chaussées pour le Boulevard Dubreuil. Le conseil décide d'ajourner ces travaux estimant que l'observation de la commission des travaux est valable pour les deux trottoirs.

agrandissement des écoles

M. le Dr Lauriat demande où en est l'étude de la construction des écoles de Mondétour, demandée à la séance du 18 Mai.

M. Lambertie fait connaître qu'à la fin de l'année scolaire, il y a eu une entrevue avec M. le Maire, M. Degouy, l'architecte départemental, l'architecte communal et lui-même, pour voir s'il était possible de réhausser le groupe scolaire pour libérer les écoles en bois.

Il avait été décidé qu'une étude serait faite pour procéder à des fouilles et à des analyses de terrain.

Il est nécessaire que la commune achète le terrain réservé au plan d'aménagement pour la construction des écoles à Mondétour, sans attendre un projet de construction qui est subordonné aux examens demandés par le service d'architecture pour l'analyse des terrains sur lesquels sont construits les bâtiments scolaires actuels.

Il serait souhaitable de réhausser le groupe actuel et de transporter les écoles en bois à Mondétour, et dans 4 ou 5 ans, les effectifs exacts des enfants seront assez stables pour permettre la construction d'un groupe scolaire.

transport des enfants de Mondétour

M. le Dr Lauriat demande que le conseil étudie un projet de prise en charge par la commune des frais de transports par autocar des enfants de Mondétour, ce qui facilitera une fréquentation scolaire plus régulière.

Le conseil est d'accord sur le principe de ce transport dont le financement sera étudié au budget de 1952.

Séance du 19 Décembre 1951

Arbre de Noël
l'école maternelle

M. Lambertie expose que la directrice de l'École maternelle a été autorisée à acheter des jouets pour l'arbre de Noël des enfants de l'école maternelle. M. Degouy fait connaître que la commission des fêtes ne pouvait pas fournir des jouets en temps voulu, un trop grand écart existant entre la date choisie par la Directrice et celle retenue pour l'arbre de Noël de la commune.

Le conseil décide par 14 voix contre 2 et 1 abstention, le remboursement de la dépense faite par la directrice.

M. Degouy estime qu'il ne peut approuver cette décision qui crée une inégalité avec les autres écoles de la commune et attendu qu'il a fait porter à l'école maternelle une certaine quantité de jouets qui fera défaut pour les autres écoles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 30.

[Handwritten signatures in blue ink: Barré, Degouy, Guillemard, Lambertie, Lauriat, Andlauer, Galland, Blot, Mme Lemoine, M.M. Foisy, Guaydier, Maurey, Chasseray, Riant, Lemoine.]

Du 21 janvier 1952ⁿ convocation du conseil municipal à la Mairie pour le vendredi 25 janvier 1951 à 21 heures, à l'effet, d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

le Maire
[Signature: Barré]
[Circular stamp: MAIRIE D'ORSAY]

SEANCE DU 25 JANVIER 1952

Le vingt cinq janvier mil neuf cent cinquante deux, vingt et une heures, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour, sous la présidence de M. Barré, Maire

Etaient présents / M.M. Barré, Maire, Degouy, Guillemard, Chaffiot adjoints. Lambertie, Lauriat, Andlauer, Galland, Blot, Mme Lemoine, M.M. Foisy, Guaydier, Maurey, Chasseray, Riant, Lemoine.
Absent. M. Devory.

Le conseil choisit comme secrétaire M. Riant, lequel donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

Et le Maire donne lecture du projet de budget primitif de 1952, présenté par la commission des finances, équilibré en Recettes et en dépenses ordinaires, à

recettes et dépenses extraordinaires .

total 28.901.601.--

La valeur du centime, qui était en 1951 de 1.282,63 est de 1.323,09 pour 1952 et le nombre des centimes ordinaires pour insuffisance de revenus est de 2.140, au lieu de 1.812 en 1951.

M. Lambertie demande un vote sur ce nombre des centimes, qui est adopté à l'unanimité.

Budget de 1952

pas d'avis d'accorder une augmentation.

Après discussion il est procédé au vote qui donne les résultats suivants /

1°/ maintien du taux de 18.000 frs : 4 pour.

2°: indemnité de 25.000 frs : 8 pour, 4 contre et 4 abstentions.

LE crédit de 25.000 frs sera donc prévu au budget de 1952, soit 12.500 frs pour le Juge et 12.500 frs pour le Greffier. La quote-part des communes sera révisée en conséquence.

M. le Dr Lauriat expose qu'il est nécessaire d'acquérir un matériel de réanimation artificielle en cas d'asphyxie, les victimes, intransportables, ne pouvant être traitées par les médecins. A la suite des cours qui ont eu lieu à la Mairie pendant deux mois, les sapeurs-pompiers ont reçu une instruction qui leur permet de tenter la réanimation des asphyxiés. Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Matériel de réanimation

M. Lambertie expose que les crédits prévus au budget pour traitement du chauffeur, assurance du matériel et consommation d'essence, ont pour objet l'enlèvement des ordures et demande que ce service ait lieu deux fois par semaine dans l'agglomération.

Enlèvement des ordures

M. Chaffiot pense que ceci n'est guère possible, vu l'insuffisance du personnel de voirie.

A la demande de M. Lambertie, la question est renvoyée à la commission des chemins et travaux.

M. Chaffiot demande à M. le Maire de prendre un arrêté pour que les propriétaires soient tenus de nettoyer non seulement leur trottoir, mais le caniveau.

Vu les aménagements des traitements du personnel communal en 1951 et l'accroissement du nombre des marchands, le conseil décide à l'unanimité d'allouer une vacation de 300 frs par marché à M. SARADIN, régisseur des recettes, au lieu de 200 frs votés le 1/1/51. Le crédit sera prévu au budget primitif de 1952.

Prépare à la vente du Marché

M. le Maire expose que la commission des finances a émis un avis favorable pour le nivellement de l'allée centrale du marché.

Nivellement de l'allée centrale du marché

M. Lambertie propose qu'avant de commencer les travaux, la commission du marché soit saisie d'un plan d'aménagement des tables d'après le projet de réhaussement de la chaussée.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité moins une voix, M. Chaffiot estimant que cette affaire peut être réglée immédiatement.

M. le Maire expose que la commission des finances s'était montrée favorable à l'interdiction d'occuper la salle d'études qui fait suite à la cantine scolaire, pour les séances de gymnastique et de la clique de l'A.S.O., cette dernière salle servant de classe aux jeunes filles du cours complémentaire, et étant laissée la plupart du temps dans un état de propreté douteux. M. Lambertie est d'avis que la décision à prendre rentre dans les attributions du Maire.

Emploi des locaux scolaires

M. le Maire expose que les services de la Préfecture, auxquels il a demandé l'autorisation de mettre en service, le plus rapidement possible, le transport gratuit des enfants de Mondétour aux écoles, estiment qu'il est imprudent pour la commune de prendre la totalité des frais de transport à sa charge. Mais il convient qu'il n'est pas facile de donner une subvention au transporteur et de laisser payer une certaine somme aux enfants, ce qui compliquerait la tâche de ce transporteur.

Transport des enfants de Mondétour

M. Lambertie est d'avis de maintenir la position de la municipalité et demande au Conseil d'inscrire au budget le crédit proposé par la commission des finances pour l'année entière ; le conseil intervient quand il le jugera utile pour la suppression du service si le nombre d'enfants devient insuffisant pendant les beaux jours.

Après discussion, le conseil décide l'inscription du crédit au budget, ~~et demande à M. le Maire de bien vouloir approuver cette décision d'urgence avant le retour du~~ et demande à M. le Préfet de bien vouloir approuver cette décision d'urgence avant le retour du

Arrêté le 27 Mars

séance du 25 janvier 1952

119

budget, afin que le service puisse commencer au plus tard le 1^{er} février. Autorise M. le Maire à traiter avec M.M. Trahet et Robinet, transporteurs, pour le prix de 1.000 frs par jour, pour le matin et le soir. Cette décision est prise à l'unanimité moins une voix. M. Degouy rappelle qu'il avait fait cette proposition il y a deux ans, mais qu'il n'avait pas été suivi par le Conseil Municipal.

Subvention Caisse des écoles

Suivant proposition de la commission des finances, le conseil décide d'allouer une subvention de 50.000 frs à la caisse des écoles, spécialement pour achat d'assiettes et de couverts pour remplacer le matériel en fer qui sert actuellement et qui n'est pas agréable aux enfants.

Le conseil est d'avis que si ce matériel est détérioré, c'est que la surveillance de la cantine n'est pas suffisante; la commission des finances a proposé que les membres du corps enseignant chargés de la surveillance de la cantine ne prennent pas leurs repas en même temps que les enfants.

Crédit pour fêtes locales

La commission des finances avait proposé un crédit de 300.000 frs, au lieu de 375.000 demandé par la commission des fêtes, sous réserve de l'avis de cette dernière commission. La commission des fêtes a accepté le crédit de 300.000 frs.

M. le Dr Lauriat estime que nous sommes dans une période d'austérité et qu'il y a lieu de maintenir le crédit de 200.000 frs de l'an dernier.

La commission des fêtes est d'avis de mettre en adjudication les 3 bars des bals du 14 Juillet et de la fête de la Libération, moyennant un minimum de 10.000 frs par bal, proposition qui a obtenu l'accord de la commission des finances.

Cette solution est adoptée par 15 voix contre 1.

Assurances responsabilité civile

M. le Maire donne lecture des propositions qui lui ont été faites pour l'assurance Responsabilité civile de la commune, à raison des accidents corporels subis par les Maires, adjoints ou conseillers municipaux, et rappelle que la Cie l'Urbaine et la Seine a résilié le contrat à dater du 22 janvier 1952, date d'expiration de la police en cours.

Envoyé le 25. 1. 1952
Reçu le 5 Mars 1952

Le conseil considère que les propositions de la Sté d'assurances mutuelles sont les plus intéressantes et autorise M. le Maire à signer les contrats pour la garantie par tête, à concurrence de 2.000.000 cotisation 6.600 frs par an (loi du 8 novembre 1941). Le crédit est prévu au budget primitif de 1952.

Droits de place sur le Marché

M. Lambertie demande que la commission du marché et ensuite la commission des finances, révisent à nouveau les tarifs des droits de place sur le marché, non pas pour les augmenter, mais pour y inclure des prestations qui ne sont pas prévues dans le règlement du marché.

Approbation du budget

Le budget de 1952 est approuvé tel qu'il est présenté et avec la modification du taux des frais d'audiences foraines.

RECETTES ORDINAIRES

2.140 c ins. revenus	2.831.412	taxe visite des viandes	350 000
revenu prop. non baties	65.000	services payés incendie	25 000
taxe habitation	720000	concessions cimetière	400 000
taxe sur les chiens	45.000	creusements de fosses	100 000
taxe vicinale	3. 486.156	taxes entrées et départs	30 000
taxe sur domestiques	5000	droits caveau provisoire	15 000
taxe sur locaux en garnis	15.000	droits r"uni ons de corps	25 000
" chauffage gaz	750.000	droits exhumations	6 000
" électricité	800.000	redevance Sté Lyonnaise	800 000
" sur les spectacles	800000	d° Electricité de France	25 000
" licences débits boissons	425.000	occupation domaine communal	4 000
60 % taxe sur ventes	8.200.000	service ext. pompes funèbres	120 000
majoration de la taxe	2.300000	revenus rentes sur l'état	6 590
taxe droits enregistrem.	1.000.000	rentes sur particuliers	449
exp"dic. état civil	65.000	loyers de propriétés communales	30 000
occup. salle de Mairie	7.000	legs à affectation spéciale	7 000
droits permis de chasse	30 000	Excédent du revenu hospice	2 396
droits place sur marché	2 800 000	usage du dépotoir	20 000
		revenu de la crèche	200.000
		à reporter	25 780 913

bourses scolaires études	1 000	subv. caisse des écoles	250 000
entretien terrain de jeux	80 000	subv sociétés locales	60 000
loyer salle gymnastique	30 000	subv pr matériel (cantine)	50 000
récompenses sportives	10 000	achat matériel pr fetes	50 000
dépenses de chômage	150 000	fetes locales	300 000
visite médicale scolaire	250 000	indem. fonctions au Maire	108 000
entretien du matériel	10 000	d° aux adjoints	115 000
produits pharmaceutiques	6 000	assurances resp. civile commune	50 000
frais d'imprimés	2 000	syndicats de communes	40 000
personnel crèche	450 000	legs à affectation spéciale	7 000
entretien matériel	70 000	revers. ind. securité sociale	7 000
achat denrées diverses	150 000	d° secrétariat administratif	8 000
chauffage, éclairage	100 000	indemnités de bicyclette	6 000
revers. taxe spectacles	40 000	complément dotation rosière	20 000
inhumations indigents	10 000	dépenses imprévues	92 957
subv. centre médico-soc.	50 000	total des dépenses ordina-	
		res	27.493.213

Pour les dépenses extraordinaires même détail
 que les recettes 1.408.388
 total des dépenses 28.901.601

Goudronnages

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. l'ingénieur vicinal demandant l'approbation d'un marché pour fourniture de goudron par le Gaz de France, ce marché est renvoyé à la commission des finances.

Sécurité Sociale
Personnel Municipal

M. le Maire donne d'une lettre de M. le Préfet demandant au conseil municipal s'il a l'intention d'accorder au personnel intéressé les avantages complémentaires s'ajoutant aux prestations servies par la sécurité sociale, et notamment en matière de capital décès.

Le conseil confirme la précédente délibération décidant d'attendre aux ayants droits des agents communaux, le bénéfice des avantages prévus par le décret du 20 octobre 1947, en matière de capital décès en faveur des fonctionnaires de l'état, délibération qui est actuellement soumise à l'approbation du Ministère de l'Intérieur.

Prix du Gaz

M. le Maire donne lecture d'une lettre du GAZ DE FRANCE, en date du 22/1/52, contenant des explications sur les tarifs appliqués dans la commune et faisant l'objet de nombreuses réclamations des usagers.

M. Lambertie propose au conseil, qui accepte, le renvoi de cette lettre à la commission des finances, avec tous les éléments d'information, notamment en ce qui concerne la ristourne de 0,05 prévue par le contrat avec l'ancienne société du gaz.

Chauffage des écoles
Provisoire

M. le Maire donne lecture des propositions de l'Electricité de France, du 17/1/52, pour remplacement des radiateurs des classes en bois, qui sont pas trop vétustes.

M. DEGOUY fait connaître qu'il a toujours été opposé à l'installation des surroresseurs et qu'à ce moment là, la Sté du Gaz avait indiqué qu'ils ne pourraient être dangereux. Or, maintenant, l'électricité de France prétend qu'ils peuvent être la source d'émanations nocives. Il croit qu'il n'y a pas lieu de donner suite à cette proposition d'appareils nouveaux.

Le conseil est d'avis que cette proposition soit étudiée avec l'architecte.

Courant électrique

Le conseil, à la demande de M. Degouy, décide de demander à l'électricité de France, une réponse rapide, au sujet des défauts dans la distribution du courant électrique, signalées à la séance du 19 décembre 1951.

Indemnité de loge.
Personnel enseignant

Vu la circulaire préfectorale du 11 janvier 1952, le conseil décide de les taux suivants pour les indemnités de logement du personnel enseignant, à partir du 1 janvier 1952, les crédits étant prévus au budget /

Envoyé le 25 - 1 - 1952
 Reçu le 31 janvier 1952